



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord à la poursuite de la procédure de révision du PLU de la commune par la CCBA ;
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas de déléguer à la commune d'Ucel ponctuellement à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans le cadre de ses compétences. Son droit de préemption urbain. La commune manifesterait sa volonté d'acquérir un bien lorsqu'elle recevra les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), la CCBA délèguerait au cas par cas son DPU ;
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas de déléguer à la commune d'Ucel ponctuellement à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans le cadre de ses compétences son droit de préemption urbain renforcé. (La commune manifesterait sa volonté d'acquérir un bien lorsqu'elle recevra les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), la CCBA délèguerait au cas par cas son DPUR) ;

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

Modification simplifiée n°2 du PLU d'Aubenas : Il donne lecture de la délibération de la mairie d'Aubenas concernant la modification simplifiée n°2 de son PLU. En tant que commune limitrophe la commune d'Ucel doit émettre un avis. Il informe que la commune donnera un avis favorable par courrier simple.

Retro Camping - Comité d'Animation Ucellois (CAU) : Il explique que le CAU a fait une demande d'utilisation du champ de l'espace DEYDIER pour le weekend du 20 mai 2018 afin d'organiser comme la dernière fois un "Retro-camping" (rassemblement de véhicules de camping anciens). Le CAU souhaite entrer sur le terrain par le portail du garage. Depuis la venue des gens du voyage en août 2017 un trou plus profond a été réalisé afin d'empêcher le passage, aussi, seul le passage par les chicanes sera autorisé pour l'organisation de cette manifestation.

Patrick LAVIALLE demande la rédaction d'une convention d'occupation pour ne pas créer de précédent.

Marc SOUTEYRAND lui répond que sa remarque est intéressante et qu'elle est prise en compte.

Résidence Service : Un 6ème locataire va entrer prochainement dans les locaux. Les locataires sont contents et font de bons retours sur leur nouveau lieu de vie.

Jardins Partagés : Le groupe de travail est constitué de Thierry ARNAUD et Viviane DUNY. Un courrier a été envoyé aux propriétaires des terrains qui intéressent la commune.

3° tranche de Dugradus : Le nettoyage des berges de la rivière à Dugradus va continuer. Il conviendra de prévenir la police de l'eau et l'Etablissement Public Territorial de Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB Ardèche).

En parallèle, il est nécessaire de faire l'entretien des zones déjà nettoyées.

Nouvelle Ecole : Le Maire rappelle que conformément à l'annonce faite lors des vœux 2018, la visite du chantier par les voisins proches de la nouvelle école, sera possible le samedi 17 février à 10h.

Le chantier étant sous la responsabilité de l'architecte, Le chantier est interdit aux mineurs, la visite se fera par groupe de 10 personnes qui devront être chaussées avec des chaussures à semelles épaisses.

Annie CHARROUD prend la parole. Elle explique que les travaux continuent et évoluent normalement. Tous les corps de métiers s'activent pour réduire au mieux le retard. Le bâtiment est presque hors d'eau et le travail intérieur a commencé pour les parties abritées.

Elle explique qu'elle a pris contact avec la directrice d'école pour que l'équipe enseignante prévoie le déménagement. Les institutrices viendront une semaine avant pour mettre en place leur classe.

Il faudrait également que le nom de cette école soit choisi fin avril.

2 Bâtiments des écoles existantes : Annie CHARROUD garde la parole. Le groupe de travail pour ces projets se réunira le 21 février prochain. L'objectif, bien que très optimiste, est que le bâtiment de l'école du bas soit opérationnel pour sa nouvelle destination (déménagement de la mairie) fin 2018 et le bâtiment de l'école du haut pour fin 2019. Des études des sols et murs ont déjà été réalisées à l'école du bas.

Commerces : Marc SOUTEYRAND reprend la parole. Le groupe de travail dédié à ce projet a rencontré un promoteur intéressé le 6 février 2018 qui devra travailler suivant le cahier des charges initial élaboré avec le CAUE.